

Droit du travail

Le temps de travail

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Doit donner lieu à une contrepartie financière ou sous une forme de repos :**
 - a. Le temps de déplacement entre le domicile et le travail
 - b. Un temps de déplacement supérieur à la normale
 - c. Le temps de déplacement entre plusieurs lieux d'intervention
- 2. Un salarié dans une entreprise de plomberie est rémunéré 12 euros brut de l'heure. Il a effectué 4 heures supplémentaire le mois dernier. Il n'y a pas de dispositions conventionnelles spécifiques à la majoration des heures supplémentaires. Quel sera le montant de l'heure supplémentaire ?**
 - a. 18 euros brut
 - b. 15 euros brut
 - c. 14,4 euros brut
- 3. La directrice des ressources humaines d'une entreprise qui fabrique des masques chirurgicaux a demandé au personnel de production d'effectuer 10 heures supplémentaires par mois depuis 9 mois. Elle a signé un accord d'entreprise.**
 - a. Le taux de majoration des heures supplémentaires est de 25 %
 - b. Le taux de majoration des heures supplémentaires est de 50 %
 - c. Le taux de majoration des heures supplémentaires est conventionnellement fixé à 10% au moins
- 4. Un accord d'entreprise a été signé dans une entreprise de mécanique automobile. Il prévoit de remplacer les 8 premières heures supplémentaires par un repos compensateur intégral équivalent aux majorations légales. Chacune de ces heures supplémentaires ouvre droit à :**
 - a. Un quart d'heure de repos compensateur
 - b. Une heure de repos compensateur
 - c. Une heure et quart de repos compensateur

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Le temps de travail, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.